



CERTIFICATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE AGENT DE PREVENTION SECURITE

Objectifs :

Acquérir les connaissances indispensables pour : Une aptitude professionnelle obligatoire répondant à la nouvelle obligation légale.

Assurer les missions de base d'un agent de prévention et de sécurité

L'accueil et le contrôle d'accès

La surveillance générale

La sécurité technique et incendie

Le secours et assistance aux personnes

Prérequis :

Attestation de pré-inscription à la formation

Posséder une autorisation préalable délivrée par le CNAPS

Niveau baccalauréat : Comprendre et parler le français. Connaissances élémentaires d'un ordinateur, traitement de texte Word, Excel.

Certificat médical

Moyens pédagogiques :

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives. Cas pratiques et mise en situation. Support power point, vidéos, ordinateurs, clé ICONE GRAPHIC

Evaluation / Attestation / Certification :

- Q.C.M. à chaque fin d'UC ainsi qu'une évaluation hebdomadaire écrite reprenant les UC abordés et examen pratique sur une journée

- PV individuel pour le tronc commun Certificat de Qualification Professionnelle

- Diplôme PSC1

Contexte : La formation initiale Agent de prévention et de sécurité est basée sur des cours approuvés et référencés. Elle est dispensée pour toute personnes désireuses de travailler dans le domaine de la sécurité et ayant répondu aux prérequis.

Durée : 170 heures pratiques et théoriques

Public : Entreprises de sécurité privée
Toute personne désirant travailler dans la sécurité privée
Nombre de personnes mini / maxi : 10 personnes minimum / 12 maxi

Dates :



Contenu :

TRONC COMMUN : 41 heures

UV 1 – Module Secourisme : 14 h

UV 2 – Module environnement juridique : 16 h

UV 3 – Module gestion des conflits : 5 h

UV 4 – Module stratégique : 6 h

SPÉCIALITES : 134 heures

Module environnement juridique : 5 h (complément avec le tronc commun)

Module gestion des conflits : 9 h (complément avec le tronc commun)

Module stratégique, 2 h (complément avec le tronc commun)

UV 5 – Module prévention des risques d'incendie : 7 h (*autre formateur*)

UV 6 – Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7 h

UV 7 – Module sensibilisation aux Risques terroristes : 13 h

UV 8 – Module professionnel : 45 h

UV 9 – Module Palpation de sécurité et inspection des bagages : 7 h

UV 10 – Module surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7 h

UV 11 – Module gestion des risques : 11 h

UV 12 – Module événementiel spécifique : 7 h

UV 13 – Module gestion des situations conflictuelles dégradées : 7 h

UV 14 – Module industriel spécifique : 7 h

Formateurs/ Référents pédagogiques :

- Daniel Bluet – Formateurs qualifié domaine sécurité privé
- Thomas Heraud ou Bruno Sastre – Formateur qualifié domaine sécurité publique-SSIAP 3 ARGOS (module UC5)-SSIAP 3
- Jean-Ernest Banner – Formateur secourisme (ou autre formateur de la Fédération Polynésienne de Protection Civile) (module UC1) – PSC1



Renseignements :

87.23.06.06/ 40.43.73.88
commercial@tfsf.pf

Préinscription :

www.tahitiflightsservices.com

**Prenez votre envol
avec TFSF !**